

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961
concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation
des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 28 octobre 2014, le nom, le sigle (abréviation) et les emblèmes de l'«Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en français: Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme
 - en anglais: United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women
- b. le sigle (abréviation)
 - en français: ONU Femmes
 - en anglais: UN Women
- c. les emblèmes



28 octobre 2014

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle